

LES COLLECTIONNEURS D'EUROPE



Après 2 années de meetings en visioconférence en raison de la période Covid, les délégués des pays membres de la FESAC ont enfin pu se réunir à Malte*.

PAR JEAN JACQUES BUIGNÉ ET JEAN PIERRE BASTIÉ,

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DE L'UFA

*Du 20 au 23 avril 2022.

Le sujet central de ce meeting est crucial pour l'avenir des amateurs d'armes, tireurs, chasseurs, reconstitueurs et collectionneurs : en effet, la directive européenne sur le contrôle des armes à feu, qui pose les bases de la législation minimale que doit suivre chaque pays d'Europe, doit bientôt être révisée par la Commission européenne, et il s'agit donc de veiller par tous les moyens possibles à ce qu'elle ne soit pas défavorable pour l'avenir de notre passion. Les problématiques liées à l'interdiction du plomb ont également été abordées.

Comme chaque année, L'UFA a préparé et présenté pour ce meeting un rapport de la situation en France, que nous vous invitons à consulter sur notre site Internet, vous y retrouverez également tous les rapports des années précédentes.



L'UFA mobilise les troupes

L'UFA avait un objectif en se rendant à ce meeting : convaincre l'ensemble des membres de la FESAC de la nécessité d'être proactif concernant la future révision de la directive, en prenant les devants, en étant force de proposition et de dialogue et en actionnant tous les leviers possibles pour obtenir la mise en place de garanties fondamentales à l'égard du droit à la possession d'armes pour des activités de loisir en Europe : chasse, tir, reconstitution et collection.

Ylva Johansson, la commissaire européenne aux Affaires intérieures, a fait des annonces peu encourageantes sur ce sujet lors du colloque européen de février dernier à Chambord.

Nous avons aussi été alertés de la forte volonté de la Commission européenne de prendre des

La Foundation for European Societies of Arms Collectors (FESAC) rassemble les principales associations de défense d'amateurs et de collectionneurs d'armes de 17 pays européens. Elle a été fondée en 1993 à Maastricht, l'UFA y représente la France depuis 1999. La FESAC a eu une forte influence sur la dernière révision de la directive en 2017 en y faisant introduire la définition du collectionneur.



Les délégués des collectionneurs européens au grand complet lors du dernier meeting à Malte.



Chaque délégué présente la situation de son pays et notamment les problèmes rencontrés lors de l'application de la directive européenne.

sanctions envers les pays qui n'appliquent pas complètement l'actuelle directive au sujet des armes : c'est ce que nous avons appris directement de la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, lors du colloque européen sur le contrôle des armes à feu organisé¹ par la France à Chambord.

Lors de ce meeting, plusieurs pays ont remonté leurs craintes d'un durcissement de la directive, ainsi que des transpositions de l'actuelle directive en droit local assez défavorables pour les amateurs d'armes. Mais il a fallu convaincre les pays qui ont actuellement une application de

1) Voir Gazette n° 550 de mars 2022.

la directive beaucoup plus favorable que la nôtre, de la nécessité d'agir dès maintenant pour sauvegarder et garantir leurs acquis, qui deviennent de plus en plus volatils dans la conjoncture actuelle.

Les représentants de l'UFA ont notamment présenté une proposition de modification de la directive européenne, travaillée et étudiée par nos avocats et experts sur le sujet, vous la retrouverez sur le site UFA dans la version numérique de cet article. Même s'il est illusoire de penser qu'elle sera adoptée telle que proposée, elle a le mérite de mettre en avant les principaux problèmes posés par la directive actuelle et suggère des améliorations cruciales pour l'avenir. Ce projet va servir de base de travail pour les futurs travaux et actions de la FESAC auprès de la Commission européenne et des députés au Parlement européen avec lesquels nous sommes en contact.

Un réseau européen

À l'issue du meeting, les membres de la FESAC ont acté cette nouvelle prise de position



C'est à Malte qu'il faut aller pour retrouver ce pistolet-mitrailleur pliable Hotchkiss modèle CMH-2, alors qu'il s'agit d'une arme de fabrication française ! Et il va sans dire qu'il s'agit d'un modèle en parfait état, et non neutralisé ! Ce modèle faisait l'objet d'une exposition sur les armes automatiques dans un lieu public, chose impensable en France. Ce fut un concurrent du MAT-49 lors de l'appel d'offres de l'armée française en 1949, mais non retenu pour sa complexité de fabrication. Un bijou du patrimoine militaire français, totalement impossible à collectionner dans son pays d'origine, sauf si on lui fait subir l'atroce procédé de neutralisation européenne pour le réduire à l'état de presse-papiers en catégorie C...

concernant la révision de la directive européenne, et ont créé une commission pour travailler sur le sujet. Nous n'en dirons pour l'instant pas plus sur les stratégies qui seront employées et les détails exacts de la tâche entreprise, mais sachez que l'UFA, épaulée par les autres pays européens, tiendra une place importante dans ces actions.

Les meetings annuels de la FESAC² sont aussi l'occasion de nous tenir informés de l'évolution

des réglementations des différents pays membres. Ainsi, il est possible de s'appuyer sur l'expérience d'un pays dans un domaine particulier et de s'aider mutuellement pour éviter de tomber dans les mêmes travers lors de la transposition de la directive en droit national. C'est aussi l'occasion de s'inspirer des initiatives, réalisations et victoires obtenues par les différents pays membres, et elles sont nombreuses.

Malte : le rêve des amateurs d'armes

Ce meeting a aussi été l'occasion de découvrir quelques collections privées impressionnantes. Déjà par leur volume, mais également par le fait qu'aucune arme de ces collections n'est amputée par des transformations ou neutralisations : en effet, les collectionneurs à Malte ont accès aux catégories A et B³, droit pour lequel nous militons en France depuis des années, et qui permettrait notamment de sauver de la destruction un bon nombre d'armes chargées d'histoire comme certaines ex-full auto qui n'ont pour l'instant qu'un sombre destin comme perspective. C'est la preuve que cela est possible en Europe, et en appliquant strictement la directive européenne, sans que cela n'engendre de problème de sécurité particulier.

3) Voir Gazette n° 546 de novembre 2021.



Ces collections privées, remplies d'histoire, alimentent musées et expositions, parfois mêmes plateaux de cinéma, et contribuent de façon certaine à la sauvegarde du patrimoine militaire et armurier, principe auquel le gouvernement maltais est particulièrement attentif. À Malte, les collectionneurs sont déclarés officiellement et il existe deux niveaux de licence : le «niveau A» qui permet de collectionner tous types d'armes, de toutes époques, tant qu'elles ne sont pas automatiques, et un «niveau A spécial» qui permet en plus de collectionner les armes automatiques manufacturées avant 1946.



Merci à Michaël Magi qui, en plus de représenter l'UFA à Malte avec maître Stéphane Nerrant, a réalisé ces deux pages.

LA BELLE HISTOIRE DU RETOUR D'UN SABRE AU JAPON

Amateurl d'art japonais, Michel Lavigne repère dans une vente aux enchères un sabre de reddition avec une plaquette en bois comportant les coordonnées du jeune officier japonais : « *Masonori Utsunomiya* » d'un village de la préfecture d'Ehime. Spontanément, il prend la décision de retrouver le propriétaire du sabre ou sa famille pour organiser une restitution. Impossible de transiger avec le propriétaire du sabre qui reste inflexible et le sabre passe aux enchères pour être adjugé à près de 6 000 €.

Il s'ensuit une véritable enquête digne d'un roman policier pour retrouver la famille. Le village de

En 1945, les officiers japonais ont remis leurs sabres aux Américains qui avaient décidé de « désarmer » le Japon. Curieusement, les sabres ont été assimilés à de l'armement. Dans l'espoir d'une restitution, ces sabres comportaient une étiquette (en bois ou en tissu) avec le nom, le grade et l'adresse de l'officier. Un de ces sabres dits « de reddition » est en cours de restitution à la veuve de l'officier.

l'officier japonais a disparu. Mais Keiko Nakamura, musicienne vivante à Strasbourg, parvient à monter une chaîne de solidarité. En épluchant les annuaires téléphoniques, on retrouve son épouse Yoshiko et sa fille Junko. Masonori

VOIR
ARTICLE
3121



Michel Lavigne, très fier d'avoir retiré un sabre du circuit commercial pour le restituer à la famille. Pour financer cette « bonne action », il a lancé une cagnotte en ligne plafonnée à 6 000 €. Au bout de 77 ans, le sabre a encore conservé son étiquette bois attachée avec sa ficelle d'origine.



Masonori Utsunomiya avec son épouse Yoshiko. Jeune officier sortant de l'école de guerre avec son sabre aujourd'hui retrouvé, le jour de leur mariage en tenue traditionnelle, à l'âge de la retraite, et une photo de Yoshiko prise le 1^{er} mai 2022. Elle est aujourd'hui âgée de 98 ans et veuve depuis 20 ans, a juré de rester en vie jusqu'au retour du sabre.



Suite à la capitulation du Japon, les soldats japonais ont reçu l'ordre de rendre toutes leurs armes aux autorités d'occupation, y compris les sabres. Fin 1946, c'est un total de 570 000 sabres qui seront remis officiellement, mais les spécialistes parlent de près de 3 millions. Pour les Japonais, le sabre est un objet sacré qui offre une protection spirituelle.

Pensant que leur sabre leur serait rendu par la suite, ils ont attaché une étiquette avec leurs coordonnées. Au départ, l'intention des Alliés était de détruire ces sabres, ce qu'ils ont commencé à faire, mais ont changé d'avis. Ils n'ont jamais été restitués à leurs propriétaires. Les soldats vainqueurs ont rapporté chez eux ces sabres comme trophées de guerre.

Après-guerre, le marché des collectionneurs de sabres s'est développé en Occident et, aujourd'hui, un grand nombre de sabres saisis par les Alliés est retourné au Japon d'une manière ou d'une autre. Les Japonais les ont souvent rachetés, mais nombreux sont les descendants des soldats alliés en possession d'un sabre qui ont décidé de le rendre gracieusement aux familles auxquelles il appartenait.

avait reçu ce sabre de l'école militaire d'où il était sorti à l'âge de 21 ans à la fin de la guerre. Puis il a été proviseur d'école primaire et est décédé il y a 20 ans.

Le sabre devait prendre l'avion fin mai pour le Japon, la douane française avait délivré l'autorisation et la douane japonaise accueillait volontiers cette restitution de patrimoine. Mais la compagnie « *Japan Airlines* » ne l'a pas entendu de cette oreille et n'a pas voulu transporter le sabre dans sa soute. Comme quoi parfois les contingences matérielles peuvent casser les « *belles histoires* ».

